

Les Cahiers de droit

Éditorial

La Direction, par Michel Ouellet



Volume 7, Number 2, April 1965–1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005788ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005788ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

La Direction, par Michel Ouellet (1965). Éditorial. *Les Cahiers de droit*, 7(2), 145–145. <https://doi.org/10.7202/1005788ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1965

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

● ÉDITORIAL

Nos lecteurs s'étonneront peut-être de voir ce numéro monographique dépasser les cadres habituels d'une revue juridique. Mais il nous a semblé qu'un abord strictement juridique d'une institution comme la famille ne répondrait pas entièrement à cette réalité si vivante qui à la fois tire son dynamisme de ceux qui l'animent et influence tant le comportement de ceux qu'elle a la charge de protéger.

Aussi pour bien saisir ses membres, ses cadres, ses besoins, ses problèmes et leurs implications il nous fallait faire appel à des spécialistes de disciplines aussi diverses que la philosophie, la sociologie, le service social et la psychologie.

Les recherches de ces différentes disciplines n'ont pas été considérées par la direction comme étant un apport marginal ou simplement complémentaire au caractère juridique de la revue. Bien au contraire, nous avons conscience d'aborder avant tout un problème humain, peut-être le plus humain entre tous; aussi nous fallait-il connaître l'homme pour mieux comprendre l'institution qui l'abrite.

Cette expérience nous a fait saisir davantage la responsabilité du droit dans la société, cette responsabilité qu'il a de connaître à fond l'homme pour comprendre la société, et d'avoir une vision globale de la réalité qui l'entoure, puisque par définition il est appelé à poser des jugements de valeur sur cette réalité et à établir des normes d'autorité.

LA DIRECTION, par
MICHEL OUELLET